

REPUBLIQUE FRANCAISE  
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 41/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

**SEANCE DU 27 AVRIL 2026**

Pour : 21

DATE DE LA CONVOCATION : 21 avril 2026

Contre : 6

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 21 avril 2026

L’an deux mille vingt-six et vingt-et-un avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

**PRESENTS :** M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme SALGUES – Mme MOHAD – M. NAUDOT – Mme FOREST – Mme ZAGAROZA – M. KAMINSKI

**REPRÉSENTÉS :**

Mme BAFFALIE est représentée par Mme MOUSSU

M. CHADOURNE est représenté par M. MUSEMAQUE

M. PELLET est représenté par Mme MOHAD

Mme MERY est représentée par

M. GOUASMI est représenté par

M. TINEL est représenté par

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme VERJUX

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L’ASSEMBLEE GENERALE ET A L’ASSEMBLEE SPECIALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE BRL**

*Rapporteur : monsieur Fenoy*

Monsieur le Maire informe l’assemblée délibérante que la ville de Lunel-Viel est actionnaire de la société d’économie mixte locale BRL. A ce titre, un représentant de la commune doit être désigné pour l’assemblée générale des actionnaires ainsi que pour l’assemblée spéciale des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire indique qu’il convient donc de désigner un représentant de la commune au sein de ces instances de BRL.

Il fait appel à candidature.

Monsieur Fenoy propose sa candidature.

Monsieur Fenoy propose la désignation à main levée.

Suite à l’avis unanime du vote à main levée, il est procédé au vote :

Monsieur Fabrice Fenoy obtient 21 voix.

Il est désigné représentant à l’Assemblée Générale et à l’Assemblée des Collectivités Territoriales de BRL.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Fabrice FENOY

La secrétaire de séance  
Mireille VERJUX

